

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R225-102 du code de Commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil rappelle qu'il avait décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général lors de la réunion du 26 mars 2007.

Monsieur PRUNIER Jean-Bernard, Président du Conseil d'Administration assumait sous sa responsabilité la Direction Générale de la société.

Cependant, Monsieur PRUNIER Jean-Bernard a exprimé son souhait de mettre un terme à ses fonctions de directeur général à compter du 30 avril 2023 tout en conservant ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2023, a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général avec effet à compter du 1^{er} mai 2023 et a décidé que M. PRUNIER Gaël, Directeur Général délégué, prendra la succession de M. PRUNIER Jean-Bernard à la direction générale d'HYDRAULIQUE PB à compter du 1^{er} mai 2023.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercées durant l'exercice par les mandataires sociaux :

- M. PRUNIER Jean-Bernard (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) a exercé les mandats suivants :
 - Gérant de la société FRANCE PCG SARL
 - Directeur de la société HYDRAULIQUE HOLDING BV dont son siège social se situe aux PAYS BAS
- M. GRISE Sylvain : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PILOT Laurent : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Régis : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Valéry : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. CHAUMONT Ludovic : Directeur Général Délégué de la société HYDRAULIQUE PB agissant conjointement avec M. PRUNIER Gaël et salarié d'HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Gaël :
 - Directeur Général Délégué de la société HYDRAULIQUE PB agissant conjointement avec M. CHAUMONT Ludovic et salarié d'HYDRAULIQUE PB
 - Gérant de la société IMAC MACHINES SARL

NOMINATION DE M. PRUNIER Gaël en qualité d'administrateur

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 février 2023, a nommé M. PRUNIER Gaël en qualité de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} mai 2023.

Le Conseil d'Administration estime qu'il est essentiel que le directeur général participe aux débats et délibérations du conseil d'administration en charge de définir les orientations stratégiques de la Société. En conséquence, il est proposé que M. PRUNIER Gaël intègre le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale de nommer M. PRUNIER Gaël en qualité d'administrateur pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

Il est indiqué que ces conventions entrent dans le cadre de l'article 225-40 du Code de Commerce et que les prix auxquels ont été traitées ces affaires sont des prix normaux de marchés.

1/ Avec la société FRANCE PCG SARL – Administrateur concerné : Bernard PRUNIER

=> Facturation HPB au cours de l'exercice :	
- loyer :	182,94 € TTC
- frais de secrétariat :	548,82 € TTC
	<hr/>
	731,76 € TTC

2/ Avec la société HYDRAULIQUE HOLDING BV

=> Facturation HYDRAULIQUE HOLDING au cours de l'exercice	
- pièces :	61 344,00 €
- Intérêts sur prêt accordé :	<u>24 150,00 €</u>
	85 494,00 €
=> Prêt accordé par HYDRAULIQUE HOLDING :	805 000,00 €
- Remboursements au cours de l'exercice :	<u>- 0,00 €</u>
	805 000,00 €

3/ Avec la société IMAC MACHINES SARL

=> Facturation IMAC MACHINES au cours de l'exercice :	
- Sous-traitance :	171 284,58 €
- Stockage de machines HPB :	17 400,00 €
- Travaux d'entretien :	39 920,00 €
- Locations de machines :	41 499,97 €
- Etudes, réalisation et montage de machines :	<u>110 800,00 €</u>
	380 904,55 €
=> Facturation HPB à IMAC MACHINES au cours de l'exercice :	
- Machines :	108 000,00 €

=> Loyer de siège social :	Néant
=> Prêt accordé par HYDRAULIQUE PB :	1 033 124,38 €
- Augmentations au cours de l'exercice :	0,00 €
- Remboursements au cours de l'exercice :	<u>- 1 033 124,38 €</u>
	0,00 €
=> Convention de trésorerie signée le 1 ^{er} mars 2022 :	
- Augmentations au cours de l'exercice :	1 033 124,38 €
- Remboursements au cours de l'exercice :	<u>- 62 567,05 €</u>
	970 557,33 €

=> Engagement de substitution dans la limite de 250 000 € sur prêt accordé par le CIC à IMAC MACHINES SARL d'un montant de 500 000 € jusqu'au 15/01/2025.

TABLEAU RECAPITULATIF SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'y a aucune délégation en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Le Conseil d'Administration

